

**D2024-5-4-15**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations**Conseil Communautaire****ᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃᐃ****Séance du Jeudi 30 Mai 2024 à 20h30**Nombre de membres en exercice : **61**Nombre de membres présents : **41**Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **6**Nombre de membres excusés : **3**Nombre de membres absents : **11****Date de convocation :****24 mai 2024****Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :****- 7 JUIN 2024****et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :****- 7 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes**8.6 - Emploi-formation professionnelle**

Objet : Signature, avec Mobylis, d'une convention de gestion de la flotte des Vélos à Assistance Electrique (VAE) Mobi Pro – année 2024

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT					X
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Sylvain DELANGE			Mme Gislaine MARIE		
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
SAINT-DENIS-DE-MERE						
M. Manuel MACHADO		Mme Vanessa LARCHER				
TERRES-DE-DRUANCE						
M. Jean TURMEL	X					
BEAUMESNIL						
M. Gilles PORQUET	X					
CAMPAGNOLLES						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X					
LANDELLES-ET-COUPIGNY						
M. Denis JOUAULT			M. Maurice ANNE			
LE MESNIL-ROBERT						
M. Jean-Claude RUJALT	X					
NOUES-DE-SIENNE						
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X					
M. Olivier JEANNEAU	X					
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL	X					
PONT-BELLANGER						
M. Jean-Pierre MURIER	X					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS						
M. Maurice ANNE	X					
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU						
Mme Catherine GARNIER	X					
SOULEUVRE-EN-BOCAGE						
Mme Annick ALLAIN				X		
M. Alain DECLOMESNIL				X		
M. Régis DELIQUAIRE	X					
M. Didier DUCHEMIN	X					
M. Marc GUILLAUMIN	X					
M. Francis HERMON	X					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X					
M. Eric MARTIN						X
Mme Natacha MASSIEU	X					
Mme Sandrine SAMSON						X
Mme Cyndi THOMAS						X
VALDALLIERE						
M. Jean-Paul ANGENEAU	X					
M. Frédéric BROGNIART	X					
Mme Caroline CHANU	X					
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X					
M. Gilles FAUCON	X					
Mme Brigitte MENNIER						X
Mme Sabrina SCOLA						X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT					X
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	40	1	6	3	11
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	41				
Quorum	31				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	47				

M. Lucien BAZIN, Vice-Président en charge des affaires liées au développement économique du pôle de proximité de Vire Normandie, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Depuis septembre 2022, l'Intercom de la Vire au Noireau déploie le programme Mobi pro consistant à accompagner les entreprises du territoire qui souhaitent encourager leurs salariés à trouver des alternatives à l'usage individuel de l'automobile dans leurs déplacements quotidiens domicile-travail.

Cet accompagnement au changement de pratiques de mobilité quotidienne s'opère sous forme d'ateliers destinés notamment à promouvoir en entreprises l'usage du vélo. Ces ateliers sont animés par l'association Mobylys pour le compte de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Pour réaliser les ateliers VAE (Vélos à Assistance Electrique) et permettre aux salariés de s'essayer à la pratique en situation, via un prêt « découverte » gratuit de vélos électriques à leur entreprise durant 1 mois, l'Intercom de la Vire au Noireau s'est dotée d'une flotte de « VAE Mobi Pro ».

Cette flotte de 20 VAE reconditionnés, à laquelle devrait s'ajouter cette année 12 VAE neufs, nécessite une maintenance régulière pour répondre aux usages auxquels elle est dédiée.

Cependant, ces usages connaissent des fluctuations dans l'année. Durant ces périodes de moindre sollicitation, les VAE non utilisés pour les actions Mobi Pro pourraient être mis à disposition de Mobylys pour que l'association effectue avec de la location dans le cadre de son projet territorial de Maison du vélo « O'Bicycles by Mobylys » qui participe à promouvoir les usages du vélo sur l'intercommunalité.

En contrepartie de cette mise à disposition, Mobylys assurerait la maintenance régulière et gratuite de l'ensemble de la flotte Mobi Pro sur l'année 2024.

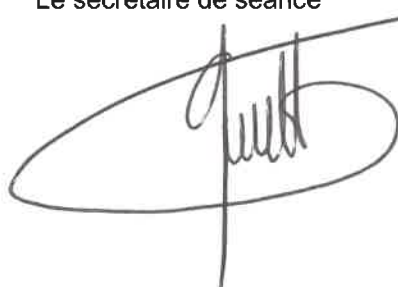
Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 7 février 2024 et du Bureau réuni le 12 février 2024, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer avec l'association Mobylys la convention de prêt gratuit de la flotte VAE Mobi Pro, dont le projet est joint en annexe, dans les conditions ci-avant détaillée moyennant la maintenance gratuite de l'ensemble de la flotte Mobi Pro jusqu'au 31 décembre 2024.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

M. Corentin GOETHALS
Le secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

